

Accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour le Nouveau-Brunswick

Coup d'œil sur le Nouveau-Brunswick	
Places	<ul style="list-style-type: none">• Les places offertes en garderies agréées sont suffisantes pour répondre au besoin de 28,9 pour cent des enfants âgés de zéro à cinq ans (2016)¹⁸.• La maternelle est obligatoire pour les enfants âgés de cinq ans.
Tarifs	<ul style="list-style-type: none">• Tarifs de garde quotidien à temps plein estimé à l'échelle de la province (2015-2016) :<ul style="list-style-type: none">• Poupons - 33,35 \$• Bambins - S.O.• Enfants d'âge préscolaire - 28,11 \$• Tarifs de garde à temps plein médians par mois dans Saint-Jean (2017) :<ul style="list-style-type: none">• Poupons : 868 \$• Bambins 716 \$• Enfants d'âge préscolaire 694 \$
Mode d'exploitation	<ul style="list-style-type: none">• Environ 62 pour cent des services de garde réglementés pour les enfants âgés de zéro à douze ans sont fournis par des organismes à but lucratif (2016).
Salaires	<ul style="list-style-type: none">• Salaire horaire brut médian versé aux éducatrices et éducateurs : 13,50 \$ (2012)• Salaire horaire brut médian versé aux directrices et directeurs : 15 \$ (2012)

¹⁸ Les provinces et les territoires offrent tous des services de garde en milieu familial réglementés, mais on ne dispose pas de la répartition par tranche d'âge (0 à 5 ans et 6 ans à 12 ans). En 2016, les places en services de garde réglementés (garderie et service de garde en milieu familial) au Nouveau-Brunswick répondaient au besoin de 29,2 pour cent des enfants âgés de zéro à douze ans.

Allocations provinciales (2015-2016) Dépenses totales pour les services de garde réglementés 42 212 600 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions pour frais de garde : 15 554 000 \$ • Financement ponctuel <ul style="list-style-type: none"> • Financement pour les dépenses en capital et le démarrage versé par l'intermédiaire du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, y compris pour la création de nouvelles places, le remboursement des salaires, le perfectionnement professionnel, la formation en milieu linguistique minoritaire, et l'aide à la formation - au total 13 917 176 \$ • Financement récurrent <ul style="list-style-type: none"> • Subvention pour l'amélioration de la qualité 23 591 900 \$ • Programme bonifié de soutien aux employé.e.s 2 376 700 \$ • Services de garde axés sur le développement 700 000 \$
---	---

Initiatives récentes au Nouveau-Brunswick

Les initiatives en matière d'AGJE se sont multipliées récemment au Nouveau-Brunswick. En janvier 2018, le gouvernement provincial a annoncé un investissement de 41 millions de dollars pour son plan d'action en matière de services de garde, jumelé à la contribution fédérale de près de 30 millions de dollars.

Le plan d'action du Nouveau-Brunswick en matière d'AGJE est le résultat d'études, de consultations et de changements survenus ces dernières années. En 2010, les services à la petite enfance et l'éducation de la maternelle à la douzième année ont été intégrés au nouveau ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Ce ministère a supervisé les changements introduits au cours des dernières années dans la foulée du programme *Meilleures perspectives pour les enfants du Nouveau-Brunswick : plan d'action pour le développement de la petite enfance* (2000 -2005) [gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2001] et de la *Stratégie décennale pour la petite enfance : Être prêt pour la réussite* (2008 - 2018) [gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2008]. Au cours de la dernière décennie, le nombre de places en services de garde réglementés a augmenté et le niveau de scolarisation du personnel également. En 2012, la Province a publié un rapport intitulé *Les enfants d'abord : Positionnement de la petite enfance pour l'avenir* [gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2012].

En mai 2015, la Province a créé une commission d'étude dont le mandat était de se pencher sur les problèmes d'accès à des services de garde de qualité et abordables. Après de vastes consultations, la commission a publié son rapport en août 2016 intitulé *Valoriser les enfants, les familles et les services de garde éducatifs* [Commission d'étude sur les services de garde au Nouveau-Brunswick, 2016]. Les trente recommandations du rapport font de l'apprentissage et de

la garde des jeunes enfants une composante intégrale de l'infrastructure sociale de la province considérant que les services de garde assurent la viabilité à long terme de la population, de l'économie et de la main-d'œuvre, qu'ils créent également des emplois et réduisent le recours à l'aide sociale. La commission d'étude souligne également que pour régler les problèmes de coûts trop élevés, d'accès, de pénurie de main-d'œuvre et de formation, les services de garde ont besoin de plus d'investissements publics.

Les recommandations de la commission d'étude s'inscrivent dans cinq grandes catégories :

1. Gouvernance : réseau renforcé de services de garderie éducatifs, assorti d'une augmentation du financement public et de la gestion publique.
2. Pratiques éducatives : amélioration du perfectionnement et du soutien aux éducatrices et éducateurs et pratiques ancrées dans les deux curriculums provinciaux (anglais et français).
3. L'éducation à la petite enfance comme domaine professionnel : meilleur accès à la formation postsecondaire et attention portée aux compétences du personnel et aux salaires des travailleuses et travailleurs.
4. Investissements publics : augmentation des investissements publics en tant que « principale priorité » en vue d'établir un réseau « cohérent pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants ».
5. Droits des enfants : nouveau système qui protège les droits et l'intérêt supérieur de chaque enfant.

PLAN D'ACTION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Ces cinq recommandations principales forment la base du plan d'action du Nouveau-Brunswick pour les services d'AGJE intitulé *Donnons à nos enfants une longueur d'avance...dès le départ* [gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2018]. C'est ce même plan d'action qui fait partie de l'accord bilatéral du Nouveau-Brunswick :

« D'ici 2030, le système de garderies éducatives du Nouveau-Brunswick sera transformé pour offrir des services de grande qualité universellement accessibles et abordables à toutes les familles et leurs enfants grâce à un cadre de politiques publiques robuste, faisant ainsi du Nouveau-Brunswick un endroit idéal où élever une famille ».

Le plan d'action du Nouveau-Brunswick décrit en détail les investissements provinciaux et fédéraux sur les trois années de l'accord bilatéral :

Initiatives	Financement fédéral	Financement provincial
Désignation de centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick et conseils consultatifs de parents	20 479 856 \$	33 525 000 \$
Centres d'excellence	2 100 000 \$	Aucun
Subvention pour l'amélioration de la qualité des services de garderie éducatifs	3 290 989 \$	Aucun
Évaluation de la qualité et politique d'inclusion	1 067 624 \$	1 275 000 \$
Lignes directrices pour la création de milieux d'apprentissage favorables à l'acquisition des compétences langagières et à l'identité culturelle	201 000 \$	Aucun
Registre des garderies	100 000 \$	900 000 \$
Apprentissage et perfectionnement professionnel	Aucun	5 545 800 \$
Coûts administratifs	1 945 914 \$	Aucun
TOTAL	29 185 283 \$	41 245 800 \$

Le fondement du plan d'action du Nouveau-Brunswick est la création de centres de la petite enfance désignés. Au moins 300 garderies éducatives obtiendront cette désignation en 2020 et le nombre de places pour les poupons, le nombre de services de garde en milieu rural et le soutien offert aux enfants provenant de milieux variés augmenteront. Le soutien financier accordé aux garderies agréées désignées centres de la petite enfance augmentera et ces garderies adhéreront aux lignes directrices suivantes :

- Établir une politique de faible coût au moyen d'une grille de frais subventionnés.
- Offrir plus de places pour les poupons et les bambins avec la possibilité d'offrir ces places par l'entremise de services de garde en milieu familial affiliés.
- Améliorer leur capacité d'inclure/intégrer tous les enfants.
- Mettre sur pied un conseil consultatif de parents.
- Travailler activement à renforcer les habiletés et les compétences de leurs éducatrices et éducateurs à la petite enfance, y compris un nouveau cours de 90 heures offert en ligne.
- Élaborer des lignes directrices favorables à l'acquisition des compétences langagières et à l'identité culturelle pour les communautés acadiennes et francophones.

Pour atteindre ces buts à long terme, le plan d'action définit des objectifs clés : créer les centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick et mettre sur pied des conseils consultatifs de parents; créer des ressources en ligne pour les parents; établir des centres d'excellence innovateurs en éducation préscolaire; fournir des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement professionnel pour les éducateurs et les éducatrices à la petite enfance; élaborer une politique d'inclusion et des lignes directrices pour créer des milieux d'apprentissage favorables à l'acquisition des compétences langagières et à l'identité culturelle; instaurer des critères pour les plans annuels de l'amélioration de la qualité dans l'ensemble des services de garde.

Le plan d'action comporte plusieurs mesures précises pour atteindre ces objectifs :

- Étayer et définir les critères de la désignation des centres de la petite enfance; élaborer un plan de gestion du changement pour engager les fournisseurs de services dans le processus de transition vers la nouvelle désignation;
- Travailler de concert avec les établissements d'enseignement postsecondaire à l'élaboration de normes de pratiques exemplaires pour les centres d'excellence (sites de démonstration de pratiques novatrices sur le plan de la qualité, de la pédagogie et de l'inclusion/diversité).
- Conclure des accords avec les districts scolaires pour établir des centres d'excellence et utiliser ces centres pour sensibiliser le public et promouvoir auprès du public les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité.

En janvier 2018, le gouvernement libéral a annoncé que les familles dont le revenu annuel est inférieur à 37 000 \$ auront accès gratuitement aux services de garde à l'enfance.

Le plan d'action promet par ailleurs d'améliorer les indicateurs de la qualité comme suit :

Accessibilité

- Augmenter de 10 pour cent (200 nouvelles places) le nombre de places pour poupons et bambins, soit 60 pour cent dans le secteur anglophone et 40 pour cent dans le secteur francophone.
- Créer un registre des garderies en ligne, un document interactif qui fournit de l'information sur les places vacantes et les listes d'attente pour permettre aux parents de trouver des places et d'évaluer la qualité.

Abordabilité

- Élaborer une politique de faible coût accordant préséance aux familles à faible et moyen revenu dont le revenu est inférieur à 80 000 \$. Pour y arriver, le gouvernement accordera des subventions de fonctionnement aux centres de la petite enfance. On s'attend à ce qu'en 2019-2020, 75 pour cent des enfants soient inscrits dans des centres de la petite enfance et bénéficient tous de frais de garde moins élevés (65 pour cent de ces enfants proviendront de familles à faible et à moyen revenu).
- Une subvention pour l'accueil de poupons sera offerte afin d'atténuer les coûts plus élevés liés à la garde de ce groupe d'âge, à savoir 10 \$ par jour par place-poupon pourvue.

Conditions de travail

- Dans chacun des sept centres d'excellence de la province :
 - Des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement professionnel seront offertes arrimées aux cadres éducatifs des services de garde anglophones et francophones.
 - Des programmes de mentorat et des ateliers seront créés pour les éducatrices et éducateurs.
- Le cours de 90 heures « Introduction à l'éducation à la petite enfance » sera accessible à tous les éducateurs et éducatrices travaillant en garderie et sera la formation minimale exigée de tout le personnel éducateur des centres de la petite enfance. Pour atteindre cet objectif :
 - Des agent.e.s pédagogiques et des conseiller.ère.s en éducation à la petite enfance seront embauché.e.s pour agir à titre de mentors et d'instructeurs et promouvoir les possibilités de perfectionnement professionnel.
 - Un fonds pour le perfectionnement professionnel sera créé et fera l'objet d'une demande de propositions.

Mode d'exploitation

- Aucune mention

Inclusion, équité et diversité

- Tous les centres de la petite enfance devront mettre en œuvre une politique d'inclusion. Le gouvernement provincial s'associera à l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire afin d'élaborer des pratiques favorables à l'inclusion. On s'attend à ce que 80 pour cent de tous les établissements dans les secteurs francophone et anglophone soient dotés d'une politique d'inclusion d'ici 2020.
- Des lignes directrices pour la création de milieux d'apprentissage favorables à l'acquisition des compétences langagières et à l'identité culturelle seront élaborées pour les services de garde francophones et acadiens en collaboration avec l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick.

Autre

- Les plans annuels pour l'amélioration de la qualité comporteront des exigences auxquelles devront se conformer tous les services de garde. Les services qui font une demande de subvention pour l'amélioration de la qualité sont tenus de soumettre ces plans au gouvernement.

Il est à noter que le plan d'action va au-delà de 2019-2020. Le gouvernement provincial s'est engagé à allouer, d'ici 2030, 4,7 millions de dollars en subventions ponctuelles pour améliorer la qualité et 7,5 millions de dollars en subventions annuelles pour améliorer la qualité. Il s'est également engagé à bonifier les salaires des éducatrices et des éducateurs et fournir gratuitement des services de garde aux familles dont le revenu est inférieur à 37 000 \$.

En quoi le plan d'action du Nouveau-Brunswick est-il innovateur?

Le plan d'action du Nouveau-Brunswick va beaucoup plus loin que celui de la plupart des autres provinces et des territoires. Le gouvernement s'est engagé à mettre en place un système, y compris un programme de financement provincial à long terme, pour améliorer la qualité, l'abordabilité, l'accessibilité et l'inclusion.



Suivant la signature en 2017 de l'entente sur le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le gouvernement fédéral a conclu des accords bilatéraux avec chaque province et chaque territoire et un accord asymétrique avec le Québec. Pour en savoir plus sur ces accords, rendez-vous à

[serviceseducatifspourtous](https://www.serviceseducatifspourtous.ca)



Un Enfant | Une Place